COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Ecole primaire de VOLAMAU Mardi 12 avril 2022

Présents:

SIGRP: M Jean-Claude Bacconnier, Président du SIGRP

Mairie: Mme Marie-Christine Durand (Maire de Lanas) – M.Antoine Alberti (Maire de Vogüé), Mme Frédérique Chevalier (mairie de Vogüé), Mme Valérie Briand (mairie de Vogüé), M. Gaël Episse (mairie de Vogüé)

Enseignants : Mme Isabelle Martra (PS – MS), Mme Christine Collet (GS-CP), Mme Magalie Lazarus (CE1-CE2), Mme Marie-Aurore Rey (CE2-CM1), Mme Estelle Jouffre (CM1 - CM2 et directrice)

Représentants de parents d'élèves : Mme Céline Craeye, Mme Mariline Bacle, Mme Sophie Hilaire - Beranger, Mme Marie Bleuse, M.Florimont Carton

Excusés: Mme Carole Poussin (CP-CE1), M. Martin Pelé (CM1-CM2)

I. Effectifs et répartition

Les effectifs de l'école Volamau varient beaucoup en cours d'année. Cette année, il y a eu plusieurs départs pour raisons professionnelles ou familiales.

Les effectifs sont en baisse, cependant une vingtaine de logements sont actuellement en construction sur la commune de Vogüé et devraient être disponibles d'ici la fin 2022. La construction d'une dizaine de logements supplémentaires sur la commune de Vogüé est également prévue pour l'année prochaine.

Les effectifs actuels sont les suivants :

Classe maternelle PS/MS : 23 élèves (11 PS et 12 MS)

Classe GS/CP: 23 élèves (15 GS et 8 CP) CP-CE1: 23 élèves (16 CP et 7 CE1)

CE1 - CE2 : 23 élèves (16 CE1 et 7 CE2) CE2 - CM1 : 23 élèves (12 CE2 et 11 CM1) CM1 - CM2 : 26 élèves (9 CM1 et 17 CM2)

TOTAL au 12.04.2022 : 141 élèves

Effectifs prévisionnels rentrée 2022

- 16 départs en CM2

- 12 PS prévus à ce jour, seulement 4 inscrits
- 11 MS
- 12 **GS**
- 15 CP
- 24 CE1
- 23 CE2
- 19 CM1
- 21 CM2

TOTAL prévisionnel : 137 élèves

Mme Jouffre rappelle que les inscriptions sont ouvertes et demande aux mairies de bien vouloir communiquer l'information aux familles intéressées.

II. Projets de l'année

Classe PS/MS:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Projet aborigène avec exposition des œuvres des enfants au château de Vogüé en mars 2022
- Visite de l'Aven d'Orgnac financée par l'Amicale laïque avec une petite participation des familles de 5 € par enfant.
- Projet nature avec deux interventions des élèves du lycée agricole Olivier de Serres d'Aubenas.
- A venir : projet randonnées

Classe GS/CP:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Intervention du SICTOBA sur le tri des déchets
- Projet aborigène avec exposition des œuvres des enfants au château de Vogüé en mars 2022
- Visite de l'Aven d'Orgnac financée par l'Amicale laïque avec une petite participation des familles de 5 € par enfant.

- Projet nature avec deux interventions des élèves du lycée agricole Olivier de Serres d'Aubenas.
- A venir : projet randonnées

Classe CP/CE1:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Intervention du SICTOBA sur le tri des déchets
- Projet aborigène avec exposition des œuvres des enfants au château de Vogüé en mars 2022
- Intervention de la ligue contre le cancer sur les dangers du soleil.
- Visite de la grotte Chauvet financée par l'Amicale laïque (1 037 € pour les deux classes) avec une petite participation des familles de 5 € par enfant.

Classe CE1/CE2:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Intervention du SICTOBA sur le tri des déchets
- Intervention de la ligue contre le cancer sur les dangers du soleil et du tabac.
- Sortie ski à la Chavade entièrement financée par l'Amicale Laïque pour un montant de 418 € par classe.
- Cycle piscine entièrement financé par le SIGRP pour un montant total de 3 500 € environ.
- Reste à venir : cycle vélo avec projet de se rendre en vélo au muséum de Balazuc au mois de juin.

Classe CE2/CM1:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Intervention du SICTOBA sur le tri des déchets

Visite de la grotte Chauvet financée par l'Amicale laïque (1 037 € pour les deux classes) avec une petite participation des familles de 5 € par enfant.

Classe CM1/CM2:

- Projet du sentier de la pierre bleue
- Spectacle de Noël pour un montant total de 650 € financé par l'Amicale laïque
- Sortie ski à la Chavade entièrement financée par l'Amicale Laïque pour un montant de 418 € par classe.
- Projet de classe de découverte à Montselgues du 7 au 10 juin 2022.

- Cout total du séjour	7 008 €
Séjour Montselgues : hébergement + activités	6 238 €
transport	770 €
Recettes	7 008 €
Coopérative scolaire (reliquat vente des pognes 2019-2020)	1301.5 €
Coopérative scolaire (vente des pognes 2021-2022)	1 528 €
Coopérative scolaire (pour arrondir)	19,5€
Amicale	1 000 €
SIGRP	891 €
Part des familles 84 € par enfant	2 268 €

Mme Jouffre rappelle que les apprentissages fondamentaux restent la priorité de chaque enseignant dans sa classe dans le respect des programmes de l'Education Nationale. Si les sorties scolaires sont fondamentales, il est essentiel qu'elles s'inscrivent dans un projet pédagogique avec des objectifs d'apprentissage. Chaque enseignant engage ses élèves dans un projet en fonction de ses compétences et de ses connaissances. C'est ce qui fait la richesse du parcours artistique et culturel de l'élève tout au long de sa scolarité à l'école primaire.

Suite aux interventions du SICTOBA sur le tri des déchets et les économies d'énergie, l'équipe enseignante propose que soient utilisées à la cantine des serviettes en tissu fournies chaque semaine par les parents d'élèves.

III. Fête de l'école

Elle aura lieu le samedi 2 juillet en journée.

 $\textbf{Th\`eme retenu:} \ danses \ irlandaises \ et \ concert/bal \ avec \ le \ groupe \ ELVEN.$

Une animatrice danse viendra animer 6 interventions danses irlandaises par classe aux mois de mai et juin.

Les enfants pourront alors danser et faire danser leurs parents le jour de la fête d'école sur le principe du bal folk animé par l'intervenante.

Coût total : interventions dans les classes + bal folk : 1 250 € entièrement financé par l'Amicale Laïque

IV. Aménagement de la cour de la récréation.

Un circuit a été tracé dans la cour principale.

Un espace de jeu ballon prisonnier a été tracé dans la cour de la cantine.

De nouveaux aménagements sont attendus.

Mme Martra demande que soit installé un récupérateur pour l'eau qui descend du toit de l'école afin d'arroser les plantations des élèves avec plutôt que d'utiliser l'eau de la ville.

V. Conseil municipal des jeunes

Les élus ont proposé la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Principes : participer activement à la vie de la commune.

15 élèves environ seront désignés pour deux ans, au sein de l'école pour participer à ce conseil municipal sur la base du volontariat avec l'accord des familles.

Seront électeurs tous les élèves du CP au CM2.

Les élections seront préparées en amont dans chaque classe dans le cadre du programme d'EMC.

Elles seront organisées par les mairies au sein de l'école.

Une fois les candidats élus, ils participeront au conseil municipal des jeunes : trois conseils par an sur la base d'un conseil par commune. Les enfants seront encadrés par des élus référents qui leur proposeront de participer à des groupes de travail et à des assemblées plénières hors temps scolaire.Les

élections auront lieu au cours de la première période de l'année scolaire 2022-2023.

VI. Protocole sanitaire

Protocole en vigueur depuis le 14 mars 2022.

Nous sommes actuellement au niveau 1, niveau vert sur une échelle de 4.

- Fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves de même niveau. Après les vacances, le roulement des classes entre elles et entre les deux cours de récréation sera réinstauré pour que tous les enfants puissent se rencontrer et jouer dans les deux cours.
- Fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.
- Fin de l'obligation du port du masque à l'intérieur comme à l'extérieur sauf dans les transports.
- Les locaux continuent d'être aérés toutes les 2 heures.
- Les poignées, interrupteurs, surfaces de contact continuent d'être désinfectés tous les jours.
- Les cinq entrées continuent de fonctionner pour éviter une trop grande désorganisation jusqu'à la fin de l'année. Cependant, la sortie par l'entrée principale pourra être privilégiée les soirs où l'Amicale organise un moment de convivialité (vente de crêpes par exemple).
- Les mesures de lavage des mains avant chaque entrée ou sortie de classe sont maintenues.

Depuis le 28 février 2022 le dispositif de dépistage des personnes a été allégé y compris en milieu scolaire.

Pour toute personne cas contact un seul test à J2 est requis sans aucune mesure d'isolement quel que soit l'état vaccinal.

Les cas positifs doivent s'isoler 7 jours sauf s'ils pratiquent un test à J5 qui serait négatif, en l'absence de symptômes depuis plus de 48 heures.

Les familles n'ont plus de déclaration sur l'honneur à présenter.